

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations

**Séance du jeudi 4 avril 2024**

**N° 004 - 2024**

### Conseillers

Nombre en exercice : 9  
Nombre de présents : 9  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 9

### Votes

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation  
22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, FONTAINE, POUPONNEAU, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE, MM. KOCIUBA, POTTIER  
Secrétaire de séance : M. Francis POTTIER

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2023, approuvé le 4 avril 2024,

Considérant qu'il ressort du résultat de fonctionnement un excédent global de clôture de l'exercice 2023 de 2 572.67€,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE** sur proposition du Président, d'affecter au budget primitif 2024 le résultat précédemment indiqué comme suit :

**Affectation au financement de l'exercice 2024 :**

**Compte R 002 : 2 572.67€**

Le secrétaire de séance  
Francis POTTIER



Le Président  
Michel KOCIUBA



En séance, les Jour, Mois et An susdits  
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 8 avril 2024  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en sous-Préfecture, le 8 avril 2024  
de la publication, le 8 avril 2024  
Date de mise en ligne sur le site internet : le 8 avril 2024